

SNTRS-CGT, CGT-INRA, SNCS-FSU, SGEN-CFDT Recherche EPST, SUD recherche EPST – Solidaires, SNIRS-CGC,

Paris, le 31 juillet 2014

Monsieur Benoît Hamon  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche  
110, rue de Grenelle,  
75007 Paris

Madame Geneviève Fioraso,  
Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la  
Recherche,  
1, rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat,

Nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences pour les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique de la circulaire du 3 juillet 2014, relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'Etat.

Cette circulaire modifie pour les EPST le mode de calcul et la gestion du crédit de temps syndical, notamment pour ce qui concerne les décharges de service. Ces dernières sont maintenant calculées sur la base des effectifs du corps électoral au Comité technique ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, alors que jusqu'à présent elles dépendaient des effectifs de chaque EPST. Le mode de calcul prévoyant un effet de seuil au-delà de 140 000 agents sera fortement défavorable aux organisations syndicales des EPST. Elles perdraient des moyens notamment en termes de décharges d'activité.

De plus, des organisations qui sont représentatives au sens de leur participation dans le CT de leur organisme, ne le seront pas forcément au sens du CT ministériel.

Le dialogue social dans les organismes nécessite de la part des syndicats de ceux-ci un investissement spécifique, lié à l'autonomie des EPST, que ce soit en termes de politique scientifique ou de statut des personnels.

Nous estimons nécessaire la mise en place d'un décret dérogatoire pour permettre le calcul des droits syndicaux sur la base des effectifs réels de chaque organisme. Cela correspondrait au respect de l'autonomie des EPST et à la spécificité de leur activité.

C'est le sens du courrier que nous vous avons envoyé le 9 décembre 2013 (cf copie).

Nous sollicitons une entrevue sur ce sujet dans le début du mois de septembre 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de notre considération.

Les organisations syndicales des EPST sous signées

Daniel Steinmetz  
Secrétaire Général du SNTRS-CGT



Copie Madame Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

Copie à M Strassel Directeur de cabinet

Copie à M. Prévost Conseiller social